

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

DIRECTION GENERALE DE L'ADMINISTRATION

Paris, le 1^{er} septembre 2009

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Sous-DIRECTION DES PERSONNELS

Nº 13326/DGA/DRH/AH2B

Le Sous-directeur

Madame,

Compte tenu des éléments que vous avez transmis à la direction des ressources humaines s'agissant de votre état de santé, je vous informe que nous avons reconsidéré votre situation et décidé de vous autoriser à reprendre vos fonctions au Bénin dans les meilleurs délais.

Vous voudrez bien auparavant reprendre l'attache du médecin de prévention du ministère, le Docteur Vergely, afin de faire un point complet de votre situation médicale.

Votre congé annuel s'achevant le 26 août, votre situation administrative sera régularisée une fois effective votre reprise de fonctions à Cotonou.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées,

Michel RAINERI

Mme Françoise NICOLAS 17, allée du Doyen Lamache 35 700 RENNES